



ASSOCIATION CLUB VOSGIEN HAGUENAU - LEMBACH

Siège social, 5 rue du Château Fiat
67500 HAGUENAU
Tél: 03 88 93 83 93
Mail: cvhl.2010@free.fr
<http://cv-haguenuau-lembach.fr/>



Informations

Bonjour à tous

Informations pour les mois à venir au sujet de l'entretien des sentiers de notre association,

- 1) La journée de travail du 2 avril 2019 dans la forêt d'HAGUENAU est annulée par manque de disponibilité de ma part.
- 2) La journée de travail sur les sentiers de LEMBACH du 14 mai est reportée au mardi 28 mai 2019 Occupation du chalet trop importante. feuille d'inscription pour la journée de travail suivra fin avril.
- 3) Demande de volontaire pour parcourir le sentier rectangle rouge GR 53 pour vérification du sentier et du balisage, voir mail de Jean-Paul DOSSMANN inspecteur principal des sentiers de la Fédération.

Mail de Jean-Paul.

En Avril, les Offices de Tourisme Départementaux (ADT), vont mettre en place les 20 portiques qui faisaient encore défaut pour l'obtention de la qualification LQT pour l'itinéraire « Rectangle Rouge » GR5/53 ; ce qui en ferait le seul itinéraire français avec ce sigle de qualité européen, et le plus long en Europe.

Une très belle réussite pour le Club Vosgien, grâce à l'ensemble des bénévoles qui ont œuvrés pour cette réussite. Qu'ils en soient amplement félicités et remerciés.

Néanmoins, il n'est pas exclu que l'organisme de certification fasse encore l'un ou l'autre audit avant de délivrer la certification officielle. Il serait dommage d'avoir encore quelques remarques de cet organisme.

C'est pour cela que j'invite tout le monde à vérifier le parcours après les intempéries de l'hiver, (arbres renversés ou autres), et de bien vérifier le balisage, pour lequel je rappelle les règles essentielles sur lesquelles cet organisme se base:

Règles essentielles de balisage

- **2 panneaux directionnels avec indication de destination et de temps pour rejoindre cette destination par tranche de 4 km.**
- **Une plaquette de rappel visible depuis le carrefour ou le changement de direction ou tout endroit où il pourrait y avoir un doute.**
- **Pas de balisage dans le sens de la marche, mais pratiquement perpendiculaire au sens de la marche (bien visible par le randonneur)**
- **Des plaquettes de rappel au minimum tous les 250 m.**

Merci de prendre note des informations et de me tenir au courant de vos disponibilités pour les vérifications du sentier rectangle rouge GR53

Cordialement.

Jean-PauL.